

1^{er} septembre 2009

09.369

Question Maria Angela Guyot

Limitation de la vitesse sur l'A5 Serrières-Serrières Sud

Sur le tronçon Serrières-Serrières Sud de l'autoroute A5, la vitesse a été limitée à 60km/h en raison du chantier N5.

Or, le tronçon en question ne présente pas de difficultés majeures si nous le comparons, par exemple, au chantier existant sur le pont qui joint l'autoroute A5 à l'autoroute A1, vers Yverdon en direction de Lausanne.

En outre, l'accès à PMP depuis Serrières-Sud en direction de Neuchâtel existait avant le début du chantier et la vitesse était, alors, déjà limitée à 80km/h.

Au vu des considérations ci-dessus, nous demandons au Conseil d'Etat les motifs pour lesquels la vitesse de circulation a été fixée à 60 km/h au lieu de 80 km/h sur l'autoroute A5, le long du chantier N5, aussi bien sur les voies de Serrières à Serrières-Sud que dans la direction inverse.